

VOIRIE : TRAVAUX RUE LOUIS COCHET – et EXTENSION CHEMIN DE BOUY

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet concernant l'aménagement de trottoirs et de sécurité sur la traversée d'agglomération RD208 (rue Louis COCHET) et l'extension du chemin de Bouy, en partenariat avec le cabinet d'études ATECH.

Il présente un estimatif des travaux établi par ce dernier.

1- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2019

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Le Conseil Municipal sollicite à son taux maximum, une subvention au titre de la DETR 2019 pour ces travaux dont le montant éligible s'élève à 422 385.81 € HT.

2- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL

Dotation de Soutien à l'Investissement Local

Le Conseil Municipal sollicite à son taux maximum, une subvention au titre de la DSIL pour ces travaux dont le montant éligible s'élève à 287 834.09 € HT.

3- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Le Conseil Municipal sollicite à son taux maximum, une subvention auprès du Conseil Départemental pour ces travaux dont le montant éligible s'élève à 213 077.87 € HT.

Les taux ne sont pas connus à la date de rédaction de ces demandes.

LOCATION LOGEMENT DE LA POSTE

Le Maire informe l'assemblée que les locataires actuels quitteront le logement mi février 2019. Il convient donc de fixer le nouveau loyer pour les prochains locataires.

Le Conseil Municipal fixe le montant du loyer à 390 € par mois.

REMBOURSEMENT CAUTION DU LOGEMENT DE LA POSTE

Les locataires actuels quittant le logement de la Poste, le Conseil Municipal donne son accord pour leur rembourser la caution si l'état des lieux est accepté par le Maire.

**MODIFICATION BUDGETAIRE SUR L'EXERCICE 2018
ATTRIBUTION COMPENSATOIRE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le solde de l'attribution de compensation 2018 s'élève à 16 060.00 €. Cette somme devant être mandatée sur l'exercice 2018 à l'article 739211 du chapitre 014, il est nécessaire de faire une modification budgétaire.

En conséquence, le Conseil Municipal décide la modification budgétaire suivante :

Section Fonctionnement

Article 615231 : – 300 €

Article 739211 : + 300 €

ORGANISATION du REPAS DES AINES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le courrier reçu de l'association Familles Rurales nous informant ne plus pouvoir assurer l'organisation du repas annuel des aînés. Ce traditionnel repas est offert aux habitants de plus de 65 ans par les communes de Dampierre-au-Temple, St Etienne-au-Temple et St Hilaire-au-Temple. Les trois maires doivent se rencontrer afin d'étudier les différentes possibilités pour perpétuer cette journée. Il semble que le comité des fêtes de St Etienne-au-Temple veuille bien s'en occuper.

ST HILAIRE EN FETE : La date est fixée au **samedi 1^{er} juin 2019**.

DATE des ELECTIONS EUROPEENNES : 26 mai 2019